

DELIBERATION

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 JANVIER 2026

Convocation du Conseil Municipal adressée par mail, à chacun des Conseillers Municipaux pour la session ordinaire qui se tiendra le 19 janvier 2026 à 20h30 à la Mairie.

Le Maire,
Jean-Yves BILHEU

REUNION DU 19 JANVIER 2026

Le 19 janvier 2026 à 20H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M.BILHEU Jean-Yves, Maire de La Chapelle-Saint-Laurent.

PRESENTS : BILHEU Jean-Yves, PAULET Jean-François, GAUVRIT Marie, ROUSSEAU Jean-Pierre, GIL Virginie CHATELLIER Jean-Paul, ARNAUD Bernard, , CROISE Lucie, FRADIN Sylvie, PICARD Céline, MORIN Bernadette, BAUDU Maxime, GATARD Jean-Guy, RENAULT Claire, , BROCHARD Gaëtan

Absents : CHAUDIER Marc a donné procuration à Mme RENAULT Claire, BODIN Dominique qui a donné procuration à GAUVRIT Marie MAROLLEAU Pascal, GUILLAUME Virginie,

Secrétaire de séance : Claire RENAULT est nommée secrétaire de séance

INDEMNITE GARDIENNAGE DE L'EGLISE 2025

Vu des circulaires NOR/Int/A/87/00006/C du 8 janvier 1987,

Vu la circulaire NOR/IOC/D11/21246C du 29 juillet 2011,

Vu la circulaire N°5 du 20 mars 2019

Monsieur le Maire propose de verser l'indemnité de 479,86 € pour le gardiennage de l'église pour l'année 2025 à Mr FAUCON Guy, gardien de l'église. Le conseil municipal accepte de verser l'indemnité à Mr Guy Faucon

ECOLE PUBLIQUE - Participation financière de la Commune de Boismé 2023/2024

Vu l'article L.212-8 du code de l'éducation

Considérant que la commune de BOISME est dépourvue d'école publique sur son territoire ; que cette absence de capacité d'accueil rend obligatoire pour la commune de La Chapelle Saint-Laurent, dans la limite de ses propres capacités d'accueil, la scolarisation des enfants domiciliés à BOISME ; que dans ces conditions, une participation financière aux dépenses de fonctionnement peut être demandée sur la base d'un accord entre les communes intéressées ou à défaut après fixation par le Préfet après avis du conseil départemental de l'éducation Nationale.

Considérant que 6 enfants dont 2 enfants en maternelle et 4 enfants en primaire domiciliés à BOISME fréquentent l'école élémentaire et maternelle publique de La Chapelle Saint Laurent au titre de l'année scolaire 2023/2024

- de solliciter auprès de la commune de BOISME une participation financière de 3.649,14 euros pour les enfants en maternelle et de 1.557,27 euros pour les enfants en primaire soit un total de 5.206,41 € au titre des dépenses de fonctionnement pour les enfants inscrits à l'école élémentaire et maternelle pour l'année scolaire 2023/2024.

LOCATION DE LA VAISSELLE A LA SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal décide de fixer le tarif de 60 € pour la location de la Vaisselle à la Salle Polyvalente pour l'année 2025

AGGLO2B - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCAL D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) du 18/10/2023 - Révision des attributions de compensation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 29 octobre 2025

La révision des attributions de compensation est conséquente de quatre dispositifs

- Mutualisation du service « ADS » Application Droit Sols
- Partage des IFR
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Nouvelles modalités de gestion des bâtiments affectés à la Compétence enfance

Considérant le tableau annexé des attributions de compensation révisées induites par le transfert de charges ;

Le Conseil Municipal,

DECIDE

- d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de CLECT en date du 29 octobre 2025,
- d'approuver les nouveaux montants d'attribution de compensation induits par les conclusions du rapport de la CLECT.

AGGLO2B - Convention de mutualisation 2025-2029 - Avenant

Vu la convention du Mutualisation 2025-2029 du 20 décembre 2024

A compter du 1^{er} janvier 2026, il est envisagé une nouvelle organisation du Service Enfance, la reprise de l'Activité enfance (périscolaire et Extrascolaire) par le groupement de Communes du Moncoutantais, dont le support et le budget sont portés par la commune de Moncoutant S /Sèvre.

A compter du 1^{er} janvier 2026, l'entretien des bâtiments est à la charge des communes. Les animateurs ou agent technique, réalisant jusqu'ici l'entretien des locaux quotidien, poursuivront ces missions

Dans le cadre de l'organisation du Service Enfance, il est prévu des conserver les agents actuellement titulaire ou CDI de droit public à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais. Les agents non titulaires à ce jour du Service Enfance seront repris en gestion par les Communes membres. Pour les communes membres du groupement, elle mettent à disposition pour l'animation du services, ses animateurs.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 9 décembre 2025 sur l'avenant à la convention de mise à disposition auprès du service enfance de la Communauté d'Agglomération du Bocage bressuirais

Le conseil municipal, après lecture de l'avenant à la convention,

- accepte la modification de la convention de mutualisation 2025-2029
- mandate le maire à signer l'avenant à la convention

AGGLO2B – Rapport d'activités 2024

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2024 de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais. Après présentation, le conseil municipal valide le rapport d'activités 2024.

SUBVENTION ST LAURENT CITY

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 3000 € à l'Association St Laurent City

VOIRIE – Travaux de busage à Montimont

Mr Paulet présente un devis pour les travaux de busage à Montimont, le conseil municipal valide le devis

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE OMNISPORTS

L'Unité psychologique de l'hôpital CHNDS a fait une demande d'utilisation de la salle omnisports pour l'entraînement de 3 jeunes trisomiques qui veulent gravir le pic du midi. Ils doivent s'entraîner dans plusieurs salles pour s'adapter. Les séances auraient lieu le jeudi après-midi. Le conseil municipal accepte cette demande

TROTTOIRS

Mme Croisé demande s'il est possible d'entretenir le trottoir rue des Bouges, celui-ci est sale et glissant

Prochaine réunion de conseil municipal : lundi 2 mars 2026

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus